

# SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

## Assemblée Générale du Jeudi 4 avril 2024 Procès-Verbal de séance

Date de convocation : 22/03/2024

Le jeudi quatre avril deux mille vingt-quatre s'est tenue, au siège du SMIRTOM du Vexin, 8 chemin de Vernon 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

### DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

**Communauté de Communes Vexin Centre :** Mme Christine BESSODES (Avernes) – M. Bernard DELTRUC (Boissy l'Aillerie) – M. Julien BOURREAU (Bréançon) – M. Philippe CHAUVET (Chars) – M. Georges VIALON (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Marc SARGERET (Condécourt) – Mme Marie-Hélène BOTTON (Courcelles-sur-Viosne) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – M. Stéphane BALAN (Frémécourt) – M. Patrick DUPREZ (Grisy-les-Plâtres) – M. Michel CATHALA et M. Dominique BERSIER (Guiry-en-Vexin) – M. Olivier FLIGNY (Le Bellay en Vexin) – M. Martial LEPREVOST et M. Philippe YVELIN (LE HEAULME) – M. Pascal FONTEYRAUD (Le Perchay) – M. Jean-Claude SALZMANN et M. Joël LALLOYER (Longuesse) – M. Jean LORINE et Mme Christine REVEAU (Marines) – M. Alain MATEOS (MONTGEROULT) – Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) – M. Guy PARIS (Sagy) – M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) – M. Didier AUGUSTIN (Us) – M. Denis LAZAROFF (Vigny).

**Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes :** M. William BOURGOIN (Butry-sur-Oise) – Mme Marie Agnès PITOIS (Ennery) - M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) - M. Jacques LEBECQ et M. Albert GARDET (Hérouville-en-Vexin) – M. Christian DUMET (Labbeville).

**Communauté de Communes du Vexin Val de Seine :** Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – M. Eddy VAST (Arthies) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – Mme Martine JOLIVET (Chérence) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle en Vexin) – M. Raymond FROIDEVAL (Magny-en-Vexin) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

### DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

M. BOUQUEREL Jean-Yves (Haute-Isle) pouvoir à Mme LINSTER Myriam (Théméricourt)  
M. DE LA ROCHEFOUCAULD Guy Antoine (La Roche Guyon) pouvoir à M. PARIS Guy (Sagy)  
M. LAVOYE Vincent (Génicourt) pouvoir à M. MATEOS Alain (Montgeroult)  
M. JARRAUD Frédéric (Livilliers) pouvoir à M. VAST Eddy (Arthies)  
M. DUMAINE Jean-Jacques (Nesles-la-Vallée) pouvoir à M. DUMET Christian (Labbeville)  
M. DELILLE Jean (Theuville) pouvoir à M. BRAHIM Moha (Épiais-Rhus)  
Mme BEUTIN IHMAD Aïcha (Nucourt) pouvoir à Mme CAMBOURIEUX Frédérique (Amenucourt)

### DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

**Communauté de Communes Vexin Centre :** Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – M. Patrick BRU (Berville) – Mme Ondine MARCINIAK (Brignancourt) – M. Vincent IBRELISLE (Cormeilles-en-Vexin) – M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt).

**Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes :** M. Frédéric GODIN (Arronville) – M. Christian PION (Menouville) – M. Marc GIROUD (Vallangoujard) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

**Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (16) :** Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) – M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Monique VALADON (Bray et Lu) – M. Jean-Pierre DORE (Buhy) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Éric HOECKMAN (Omerville) – Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) – Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies)



Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h11.

Monsieur Christian DUMET est nommé secrétaire de séance.

### **Compte-rendu de l'assemblée générale du mercredi 6 mars 2024 :**

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du mercredi 6 mars 2024. Aucune observation n'est signalée. Le Président propose de voter. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **Délibération 10/24 : Compte de Gestion 2023 : Budget Principal**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, arrêtées comme suit :

#### **RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

▪ Excédent de fonctionnement de clôture	:	<b>456 369.79 €</b>
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	<b>1 698 005.46 €</b>

**Faisant apparaître un excédent global de clôture de** : **2 154 375.25 €**

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue des comptes.

Il est proposé au Comité Syndical **d'adopter** le compte de gestion 2023 du Budget Principal.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le vote du compte de gestion 2023 du budget principal.**

### **Délibération 11/24 : Compte Administratif 2023 : Budget Principal**

Vu le compte administratif 2023 du syndicat qui s'établit ainsi :

#### **Section de Fonctionnement**

▪ Recettes	:	3 830 399.41 €
▪ Dépenses	:	3 374 029.62 €

**Soit un Excédent de Fonctionnement de clôture de** : **456 369.79 €**

#### **Section d'Investissement**

▪ Recettes	:	1 708 005.46 €
▪ Dépenses	:	10 000.00 €

**Soit un Excédent d'Investissement de clôture de** : **1 698 005.46 €**

**Besoin de financement** : **0,00 €**

Le Président doit quitter la séance pour permettre au Comité Syndical d'**approuver** le compte administratif 2023 du budget principal.

**Le Président ayant quitté la séance, sous la présidence de Monsieur Guy PARIS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget principal.**

---

**Délibération 12/24 : Compte de Gestion 2023 : Budget Annexe Collecte Sélective**

---

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, arrêtées comme suit :

**RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

▪ Déficit d'exploitation de clôture	:	<b>63 587.81 €</b>
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	<b>311 167.66 €</b>

**Faisant apparaître un excédent global de clôture de** : **247 579.85 €**

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue des comptes.

Le Président propose au Comité Syndical d'**adopter** le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Collecte Sélective.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le vote du compte de gestion 2023 du budget annexe collecte sélective.**

---

**Délibération 13/24 : Compte Administratif 2023 : Budget Annexe Collecte Sélective**

---

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe de la collecte sélective du syndicat qui s'établit ainsi :

**Section d'Exploitation**

▪ Recettes	:	1 940 948.28 €
▪ Dépenses	:	2 004 536.09 €

**Soit un Déficit d'Exploitation de clôture de** : **63 587.81 €**

**Section d'Investissement**

▪ Recettes	:	433 280.13 €
▪ Dépenses	:	122 112.47 €

**Soit un Excédent d'Investissement de clôture de** : **311 167.66 €**

**Reste à réaliser – Déficit** : **33 678.00 €**  
**Besoin de financement** : **0,00 €**

Le Président doit quitter la séance pour permettre au Comité Syndical d'**approuver** le compte administratif 2023 du Budget Annexe Collecte Sélective.

**Le Président ayant quitté la séance, sous la présidence de Monsieur Guy PARIS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget annexe collecte sélective.**

---

**Délibération 14/24 : Compte de Gestion 2023 : Budget Annexe Déchèteries**

---

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, arrêtées comme suit :

**RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE :**

▪ Excédent d'exploitation de clôture	:	<b>382 349.78 €</b>
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	<b>171 459.19 €</b>

**Faisant apparaître un excédent global de clôture de** : **553 808.97 €**

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Receveur du Syndicat, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur sa tenue des comptes.

Le Président propose au Comité Syndical **d'adopter** le compte de gestion 2023 du Budget Annexe Déchèteries.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le vote du compte de gestion 2023 du budget annexe déchèteries.**

---

**Délibération 15/24 : Compte Administratif 2023 : Budget Annexe Déchèteries**

---

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe des déchèteries du syndicat qui s'établit ainsi :

**Section d'Exploitation**

▪ Recettes	:	2 735 054.20 €
▪ Dépenses	:	2 352 704.42 €

**Soit un Excédent d'Exploitation de clôture de** : **382 349.78 €**

**Section d'Investissement**

▪ Recettes	:	207 096.34 €
▪ Dépenses	:	35 637.15 €

**Soit un Excédent d'Investissement de clôture de** : **171 459.19 €**

**Besoin de financement** : **0,00 €**

Le Président doit quitter la séance pour permettre au Comité Syndical **d'approuver** le compte administratif 2023 du Budget Annexe Déchèteries.

**Le Président ayant quitté la séance, sous la présidence de Monsieur Guy PARIS, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget annexe déchèteries.**

---

**Délibération 16/24 : Coût du service facturé à l'habitant pour l'année 2024**

---

**Le Président expose :**

**Vu** le Débat d'Orientation Budgétaire en date du Mercredi 6 mars 2024,

**Vu** la commission des finances du Lundi 18 mars 2024,

**Le Président propose** de fixer le coût du service pour l'année 2024 à **123.00 € par habitant**.

Le Président propose au Comité Syndical **d'adopter** le nouveau coût de service pour l'année 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve l'unanimité le coût du service pour 2024.**

## Délibération 17/24 : Participation des Communautés de Communes 2023

### Le Président expose :

Les participations des communautés de communes ont été calculées :

- Sur la base d'un coût de 123.00 € par habitant,
- En prenant en compte le recensement INSEE de la population au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- En ajoutant les coûts de la pré-collecte comme présentés lors du DOB :
  - CCVC : 11 712.00 €
  - CCVVS : 7 808.00 €
  - CCSI : 3 904.00 €
- En ajoutant les services supplémentaires demandés par certaines communes :
  - Marines : 2<sup>de</sup> collecte hebdomadaire d'ordures ménagères sur une partie de la commune (5 808.67 €)
  - Magny-en-Vexin (67 529.12 €) :
    - Ajout d'une collecte hebdomadaire d'ordures ménagères sur une partie de la commune
    - Ajout d'une collecte bimensuelle d'emballages papier sur une partie de la commune
  - Butry s/ Oise : collecte des végétaux en porte à porte (39 685.83 €)

Le Président propose les participations suivantes pour l'année 2024 :

CC Vexin Centre	25 253 habitants	3 123 639.67 €
CC Vexin Val de Seine	16 859 habitants	2 148 994.12 €
CC Sausseron Impressionnistes	11 835 habitants	1 499 294.83 €

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les participations pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la participation des Communautés de Communes pour 2024.

## Délibération 18/24 : Budget principal – Reprise anticipée des résultats 2023

### Le Président expose :

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2023 soit :

▪ Excédent de fonctionnement de clôture	:	<b>456 369.79 €</b>
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	<b>1 698 005.46 €</b>

Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2023 sur le budget primitif 2024, comme suit :

#### En Section de Fonctionnement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002)	:	<b>456 369.79 €</b>
---	---	---------------------

#### En Section d'Investissement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 001)	:	<b>1 698 005.46 €</b>
---	---	-----------------------

Le Président propose au comité syndical d'approuver la reprise anticipée des résultats 2023 sur le budget 2024.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise anticipée des résultats de 2023 sur le budget primitif 2024 du budget principal.

---

**Délibération 19/24 : Budget principal – Budget Primitif 2024**

---

**Le Président expose :**

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 Mars 2023,

Le Président présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2024 qui s'équilibre :

En Section de Fonctionnement

Dépenses et Recettes **3 492 880.00 €**

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes **1 709 809.46 €**

**Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2024 du budget principal.**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve l'unanimité le vote du budget primitif 2024.**

**M. MOHA (SMIRTOM) :** Nous avons embauché aujourd'hui un troisième ambassadeur de Tri. À partir de lundi, nous serons donc à effectif complet.

**M. PARIS (SMIRTOM) :** Les charges de personnel sont en augmentation pour l'année 2024. L'embauche d'un troisième ambassadeur est comprise dans cette augmentation.

**Mme NEEL (SMIRTOM) :** Plusieurs raisons justifient l'augmentation des charges de personnel prévue pour 2024 : le syndicat a été en sous-effectif sur une grande partie de l'année 2023, des revalorisations des indices de rémunération ont eu lieu fin 2023/début 2024. Pour l'exercice 2024, il a été prévu le montant correspondant à une équipe d'agents au complet.

**M. LORINE (MARINES) :** Est-ce que le nouvel Ambassadeur de Tri permettra de relancer les animations scolaires ?

**M. MOHA (SMIRTOM) :** Tout à fait. Nous souhaitons relancer les animations scolaires. Nous allons d'abord devoir former les ambassadeurs de tri qui n'en ont jamais réalisé.

**Mme NEEL (SMIRTOM) :** Concernant les participations des Communautés de Communes, vous pouvez remarquer qu'elles diminuent de 700 000€ pour le Budget Principal. Cela se justifie par la réduction des ordures ménagères collectées d'une part, et par l'excédent reporté important d'autre part. De plus, au budget 2023, il avait également été prévu 230 000€ en plus pour régler des factures de 2022, ce qui n'est pas le cas pour le budget 2024.

**M. MOHA (SMIRTOM) :** En effet, en 2023, nous avons réglé 14 mois de factures. En 2024, nous retrouvons un fonctionnement normal et il a été prévu un an de facturation. La répartition des participations aux différents budgets a donc été revue. Ceci dans un souci d'équilibre du budget.

---

**Délibération 20/24 : Budget Annexe Collecte Sélective – Reprise anticipée des résultats 2023**

---

**Le Président expose :**

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2023 soit :

▪ Déficit d'exploitation de clôture	:	<b>63 587.81 €</b>
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	<b>311 167.66 €</b>
▪ Reste à réaliser (déficit)	:	<b>33 678.00 €</b>

**Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2023 sur le budget primitif 2024, comme suit :**

En Section d'Exploitation

➤ Déficit antérieur reporté (Art. 002) **63 587.81 €**

En Section d'Investissement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 001) **311 167.66 €**

Le Président propose au comité syndical d'**approuver** la reprise anticipée des résultats 2023 sur le budget 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise anticipée des résultats de 2023 sur le budget primitif 2024 du budget annexe collecte sélective.**

---

**Délibération 21/24 : Budget Annexe Collecte Sélective – Budget Primitif 2024**

---

**Le Président expose :**

**Vu** Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 Mars 2023,

Le Président présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2024 qui s'équilibre :

En Section d'Exploitation

Dépenses et Recettes

**2 387 759.19 €**

En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes

**559 406.66 €**

**Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2024 du budget annexe collecte sélective.**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le vote du budget primitif 2024 du budget annexe collecte sélective.**

**M. AUGUSTIN (US) :** Comment s'explique l'augmentation des fournitures de petits équipements qui passe de 36 000 € à 93 000 € ?

**Mme NEEL (SMIRTOM) :** Nous allons lancer une deuxième vague de composteurs pour équiper les administrés. Nous avons donc prévu l'achat de ces composteurs.

**M. AUGUSTIN (US) :** Actuellement, combien de composteurs ont été distribués ?

**M. MOHA (SMIRTOM) :** 3 250 composteurs ont déjà été distribués mais nous n'en avons plus en stock actuellement. Le délai de livraison de nouveaux composteurs en bois est de 9 à 12 mois. Nous envisageons de nous orienter vers un nouveau modèle de composteur.

**Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) :** Nous sommes en phase de réflexion pour l'instant. Un changement de composteur aura une incidence sur les prix de ces derniers.

**Mme NEEL (SMIRTOM) :** Contrairement au Budget Principal, la participation des Communautés de Communes pour ce budget augmente de 700 000 €. La diminution des participations du budget principal se retrouve donc sur le budget Collecte Sélective.

**M. MOHA (SMIRTOM) :** En effet, le prix du traitement des emballages et des papiers augmente en 2024. Les tonnages collectés vont continuer d'augmenter.

**Mme NEEL (SMIRTOM) :** Concernant l'investissement, le Reste à Réaliser (RaR) correspond à l'achat de bacs que nous avons effectué fin 2023.

**Mme NEEL (SMIRTOM) :** Les dépenses d'équipement augmentent également. En effet, nous continuons d'acheter des bacs pour équiper les administrés. Nous avons également prévu le remplacement des Points d'Apport Volontaire (PAV) Verre.

**M. MOHA (SMIRTOM) :** Nous allons procéder aux remplacements des PAV du territoire. Nous allons envoyer de nouveaux courriers aux communes afin de confirmer le nombre de PAV souhaité ainsi que leur emplacement. Nous procéderons ensuite à une commande groupée.

## Délibération 22/24 : Budget Annexe Déchèteries – Reprise anticipée des résultats 2023

**Le Président expose :**

Vu les résultats à la clôture de l'exercice 2023 soit :

▪ Excédent d'exploitation de clôture	:	<b>382 349.78 €</b>
▪ Excédent d'investissement de clôture	:	<b>171 459.19 €</b>

**Le Président propose au Comité Syndical de faire une reprise anticipée des résultats 2023 sur le budget primitif 2024, comme suit :**

### En Section d'Exploitation

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 002)	<b>382 349.78 €</b>
---	---------------------

### En Section d'Investissement

➤ Excédent antérieur reporté (Art. 001)	<b>171 459.19 €</b>
---	---------------------

Le Président propose au comité syndical **d'approuver** la reprise anticipée des résultats 2023 sur le budget 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la reprise anticipée des résultats de 2023 sur le budget primitif 2024 du budget annexe déchèteries.**

## Délibération 23/24 : Budget Annexe Déchèteries – Budget Primitif 2024

**Le Président expose :**

Vu Débat d'Orientation Budgétaire en date du 6 Mars 2023,

Le Président présente aux membres du comité syndical le budget primitif 2023 qui s'équilibre :

### En Section d'Exploitation

Dépenses et Recettes	<b>3 069 753.00 €</b>
----------------------	-----------------------

### En Section d'Investissement

Dépenses et Recettes	<b>352 832.19 €</b>
----------------------	---------------------

**Le Président propose au Comité Syndical le vote du budget primitif 2024 du budget annexe déchèteries.**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité le vote du budget primitif 2024 du budget annexe déchèteries.**

**Mme NEEL (SMIRTOM) :** Les dépenses de fonctionnement, notamment l'article 611, augmentent également. Cela s'explique par l'augmentation des tonnages et des prix. Il a également été prévu le règlement de deux années d'accès aux déchèteries de la CACP (2022 et 2023) qui ne nous ont toujours pas été facturées.

**M. MOHA (SMIRTOM) :** Actuellement, 10 communes du territoire ont accès aux déchèteries de la CACP et 6 autres ont accès à celle de Gasny.

**M. MATEOS (SMIRTOM) :** Nous envisageons de nous doter de notre propre logiciel de gestion des déchèteries. Actuellement, le logiciel en place appartient à SEPUR. L'achat de notre propre logiciel nous permettrait d'être plus performant et de pouvoir réaliser un meilleur suivi des accès aux déchèteries. Un tel logiciel est très coûteux. Nous avons donc prévu une telle dépense d'investissement sur ce budget. Nous allons travailler dessus.

**M. LORINE (MARINES) :** Les frais d'études comprennent-ils une étude sur une future recyclerie ?

**M. MOHA (SMIRTOM) :** Nous anticipons les frais d'études pour la rénovation des déchèteries à venir, notamment celle de Marines.



**Le Président expose :**

Vu la délibération n°17/24 sur les participations des Communautés de Communes calculées sur la base de d'un coût de 123.00 € par habitant,

Vu la délibération n°19/24 établissant le budget primitif 2024 du budget principal,

Vu la délibération n°21/24 établissant le budget primitif 2024 du budget annexe Collecte Sélective,

Vu la délibération n°23/24 établissant le budget primitif 2024 du budget annexe Déchèteries,

Considérant l'obligation d'assurer un équilibre budgétaire par budget,

Considérant l'obligation pour les SPIC d'être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités (incluant les redevances, participations, tarifications ou reventes de matières...)

Considérant la nécessité de procéder à une répartition des participations des Communautés de Communes sur les trois budgets du Syndicat, au plus juste des dépenses réelles prévisionnelles,

**Le Président propose** une répartition des participations comme suivant pour l'année 2024 :

	Inscriptions aux budgets (chap. 74)	CCVC 25 253 habitants	CCVVS 16 859 habitants	CCSI 11 835 habitants
Budget Principal	3 027 300.21 €	1 396 381.38 €	960 679.11 €	670 239.72 €
Budget Collecte Sélective	1 461 022.19 €	673 915.38 €	463 638.69 €	323 468.12 €
Budget Déchèteries	2 283 606.22 €	1 053 342.91 €	724 676.32 €	505 586.99 €
	<b>6 771 928.62 €</b>	<b>3 123 639.67 €</b>	<b>2 148 994.12 €</b>	<b>1 499 294.83 €</b>

Cette répartition est susceptible d'évoluer sur l'année en fonction des dépenses propres à chaque budget. La modification de la répartition fera l'objet d'une nouvelle délibération en Comité Syndical.

**Le Président propose au Comité Syndical** le vote de la répartition des participations des Communautés de Communes comme présenté pour 2024.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la répartition des participations des Communautés de Communes pour l'année 2024.**

**Points divers****Mise à jour des consignes de tri sur les bacs jaunes :**

Le ré-étiquetage des bacs emballages-papiers pour la mise à jour des consignes de tri se poursuit.

Les ambassadeurs de tri travaillent en binôme avec des agents de l'association VIES.

A ce jour :

- 67 communes terminées (32 communes sur la CCVC, 11 sur la CCSI et 24 sur la CCVVS)  
1 commune en cours  
3 communes à faire
- Environ 14 000 bacs ré-étiquetés (55 % du total des bacs jaunes à ré-étiqueter)
- En moyenne, 60 % des bacs ré-étiquetés sur les communes réalisées  
(mini = 30 %, maxi = 88 %)

**Mme LUCOT (SMIRTOM) :** Une fois le ré-étiquetage par les agents terminé, nous déposerons un stock de nouvelles étiquettes dans les mairies. Nous informerons ensuite les habitants que, dans le cas où ils n'auraient pas eu de nouvelles étiquettes sur leur bac jaune, ils pourront en récupérer une dans leur maire.

**M. MOHA (SMIRTOM) :** Concernant la collecte des industriels, des courriers ont été envoyés pour les informer des changements à venir.

**M. MATEOS (SMIRTOM) :** A partir du 1<sup>er</sup> avril, nous ne collecterons plus les bacs non-conformes des entreprises. Nous ne collecterons également plus qu'un seul bac (660 L) par entreprise et par KBIS.

**M. MOHA (SMIRTOM) :** Nous avons envoyé un premier courrier aux entreprises en décembre 2023. Un courrier de rappel leur a été adressé en mars 2024. Certaines entreprises se sont organisées via des contrats privés. D'autres continuent de présenter plusieurs bacs. En effet, ils possèdent plusieurs KBIS. Le règlement de collecte stipule que les entreprises ont droit à un bac 660 L pour les ordures ménagères par KBIS.

**M. MATEOS (SMIRTOM) :** Nous devons modifier notre règlement de collecte afin que seules les entreprises justifiant d'une activité importante puissent se voir attribuer un bac 660 L. Un KBIS correspondant à une activité administrative (KBIS comptable par exemple) ne justifie pas un bac 660 L.

**M. DUMET (LABBEVILLE) :** Concernant les biodéchets, avez-vous de nouvelles informations ?

**Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) :** Nous avons une réunion prévue avec AJBD en avril. Ils nous présenteront les différents scénarii étudiés. Nous en saurons plus à ce moment-là.

**Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h29**

**Brahim MOHA,  
Président du SMIRTOM du Vexin**

